

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

DEL-2022-216

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.

M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.

MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,

MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25

Présents : 14

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNES DE LA BALME-DE-SILLINGY, LE BOUCHET-MONT-CHARVIN, CERVENS, CUVAT, MACHILLY, MESSERY, SAVIGNY, SCIONZIER ET VILLE-EN-SALLAZ - SERVICE MUTUALISE DE CONSEIL ENERGIE - NOUVELLES CONVENTIONS D'ADHESION AU SERVICE

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses actions en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies renouvelables, le SYANE a mis en place un service mutualisé de Conseil Energie auprès des collectivités.

Les modalités d'exercice de ce service sont définies dans le cadre d'une convention d'adhésion entre le SYANE et la collectivité, établie pour une durée de 4 ans.

Le coût du service de Conseil Energie est fixé par délibération du Comité syndical. En 2022, il est de 1,60 € par habitant par an. La contribution annuelle appelée auprès des communes s'élève à 50 % de ce coût annuel soit 0,80 € /an /habitant DGF (en application de la délibération du Comité syndical du 9 décembre 2021).


Les communes suivantes souhaitent adhérer au service de Conseil Energie :


Nom de la commune	Nombre d'habitants DGF année N-1	Montant de la contribution communale annuelle en 2022
LA BALME-DE-SILLINGY	5 213	4.170,40 €
LE BOUCHET-MONT-CHARVIN	360	288,00 €
CERVENS	1 261	1.008,80 €
CUVAT	1 554	1.243,20 €
MACHILLY	1 138	910,40 €
MESSERY	2 417	1.933,60 €
SAVIGNY	991	792,80 €
SCIONZIER	8 982	7.185,60 €
VILLE-EN-SALLAZ	951	760,80 €

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'adhésion au service mutualisé de Conseil Energie des communes de LA BALME-DE-SILLINGY, LE BOUCHET-MONT-CHARVIN, CERVENS, CUVAT, MACHILLY, MESSERY, SAVIGNY, SCIONZIER et VILLE-EN-SALLAZ pour une durée de 4 ans,
2. à autoriser le Président à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES & NUMERIQUE